

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 199**5 février 2002****SOMMAIRE**

(3) A Finances S.A.H., Luxembourg	9551	Ousson Holding, Luxembourg	9523
(3) A Finances S.A.H., Luxembourg	9552	Overland Investment S.A.H., Luxembourg	9522
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	9534	P.B.M. S.A.H., Luxembourg	9524
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Steinsel	9540	P.B.M. S.A.H., Luxembourg	9525
Klingelberg Luxembourg A.G., Luxembourg	9507	Palimuna S.A.H., Luxembourg	9523
Konz André & Cie, S.à r.l., Mamer	9507	Panoupalous S.A., Luxembourg	9524
Laurine Holding S.A., Luxembourg	9507	Pariter Holding S.A., Luxembourg	9524
LBB Landesbank Berlin - Girozentrale, Berlin	9507	Parmitrade S.A., Luxembourg	9525
Liberty Channels Luxembourg S.A., Luxembourg	9515	PB 2, S.à r.l., Grevenmacher	9534
Lickinvest Holding S.A., Luxembourg	9510	Phoenix International S.A.H., Luxembourg	9525
Lickinvest Holding S.A., Luxembourg	9512	Platy Finance S.A., Luxembourg	9529
Limage Holding S.A., Luxembourg	9507	Ralt S.A., Luxembourg	9529
Limage Holding S.A., Luxembourg	9509	Ralt S.A., Luxembourg	9529
Lower Basin Holding S.A., Luxembourg	9513	Riverside Luxembourg S.A., Luxembourg	9516
Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Luxembourg	9512	Rives de Bercy Investments, S.à r.l., Luxembourg	9530
Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Luxembourg	9512	Rives de Bercy Investments, S.à r.l., Luxembourg	9532
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg	9516	Rives de Bercy TE, S.à r.l., Luxembourg	9527
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg	9516	Rives de Bercy TE, S.à r.l., Luxembourg	9528
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Luxembourg	9517	Robaco S.A., Luxembourg	9532
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Luxembourg	9517	Robaco S.A., Luxembourg	9532
Mamondo S.A.H.	9520	Robaco S.A., Luxembourg	9532
Mando Company S.A.H., Luxembourg	9518	Robaco S.A., Luxembourg	9532
Mando Company S.A.H., Luxembourg	9518	Rolinsky Holding S.A., Luxembourg	9529
Maxad Oil & Gas, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	9519	Royalty Participations S.A., Luxembourg	9530
Méline Développements S.A., Luxembourg	9518	RTL Group S.A., Luxembourg	9533
Mercurio Holding S.A., Luxembourg	9520	Santini & Co, S.à r.l., Luxembourg	9535
Meteora S.A., Luxembourg	9515	Sartene S.A.H., Luxembourg	9534
Middle East Participations S.A.H., Luxembourg	9522	Sartene S.A.H., Luxembourg	9534
Mikko S.A., Luxembourg	9522	Sasch Europe Retail S.A., Luxembourg	9535
Mipojoma Holding S.A., Luxembourg	9522	Sasch I.P. S.A., Luxembourg	9535
Multimedia Consulting & Advertising S.A., Luxembourg	9520	Servin Real S.A., Luxembourg	9533
Navlink S.A., Luxembourg	9521	Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg	9523
Navlink S.A., Luxembourg	9522	Sisu Group S.A.H., Findel	9535
Norfin International S.A., Luxembourg	9523	Sisu Group S.A.H., Findel	9537
Novapesca Trading S.A., Luxembourg	9517	SJ, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	9540
		Socafam, S.à r.l., Luxembourg	9540
		Société Anonyme du Train à Fil Laminés Marchands d'Esch-Schifflange, TLM, Esch-sur-Alzette	9541

Socotec Luxembourg, Howald	9541	Tinerama Investment A.G., Luxembourg.....	9551
Sodima, S.à r.l., Luxembourg	9529	Trade Lake Company S.A., Luxembourg	9548
Softfin, S.à r.l., Strassen	9539	Trade Lake Company S.A., Luxembourg	9551
Softfin, S.à r.l., Strassen	9539	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements	
Softfin, S.à r.l., Strassen	9539	S.A., Luxembourg.....	9506
Softfin, S.à r.l., Strassen	9539	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements	
Solkarst International S.A.H., Luxembourg.....	9542	S.A., Luxembourg.....	9506
Solkarst International S.A.H., Luxembourg.....	9542	Valfleurs Immobilière Holding S.A., Luxembourg.	9525
Somagri, S.à r.l., Differdange.....	9545	Valfleurs Immobilière Holding S.A., Luxembourg.	9526
Somagri, S.à r.l., Differdange.....	9545	Verdi, Strassen.....	9547
Somagri, S.à r.l., Differdange.....	9545	Videogames International S.A., Luxembourg	9537
Sonelux S.A., Luxembourg	9545	Vista International Partners S.A., Senningerberg .	9545
Staveley S.A.H., Luxembourg	9540	VULCALUX, Société Luxembourgeoise de Vulca-	
Stecal S.A., Strassen.....	9546	nisation, S.à r.l., Strassen	9538
Stecal S.A., Strassen.....	9546	VULCALUX, Société Luxembourgeoise de Vulca-	
Syron Holding S.A., Luxembourg	9542	nisation, S.à r.l., Strassen	9538
Syron Holding S.A., Luxembourg	9544	Vulcan S.A., Luxembourg.....	9506
Three St. Clements, S.à r.l., Luxembourg	9546	Wanchaï Europe S.A., Luxembourg	9541

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.793.

Statuts coordonnés au 19 juin 2001, enregistrés à Luxembourg le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59855/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.793.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Signature

(59856/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VULCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.051.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 août 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 juin 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2001:

- AUDIEX S.A. 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

(59864/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 septembre 2001.

E. Schroeder.

(59736/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

KONZ ANDRE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 4, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 9.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg le 21 septembre 2001., le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KONZ ANDRE & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59739/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LAURINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.032.

Statuts coordonnés au 11 avril 2001 enregistrés à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Signature.

(59743/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LBB LANDESBANK BERLIN - GIROZENTRALE

Gesellschaftssitz: D-1000 Berlin, 31, Bundesallee.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 19. September 2001, Band 557, Blatt 91, Feld 9, wurde am 21. September 2001 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2001.

Hochstetter / Schmit.

(59744/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.367.

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMAGE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. numéro B 31.367, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1 du 2 janvier 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 451 du 15 juin 1999.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant

à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société du 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion du capital social de la Société de francs luxembourgeois en dollars U.S.
3. Augmentation du capital émis pour le porter à 650.000,- dollars U.S.
4. Souscription et paiement en espèces.
5. Fixation de la valeur nominale des actions à 20,- dollars U.S. avec augmentation correspondante du nombre d'actions.
6. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société.
7. Création de deux catégories d'administrateurs A et B, auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.
8. Faculté pour le conseil d'administration de prendre ses décisions par voie de circulaire.
9. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société par leur signature, laquelle société sera désormais engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.
10. Modifications subséquentes des articles 6, 7 et 9 des statuts de la Société.
11. Nomination de trois administrateurs supplémentaires:
Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune, Madame Andrea Dany.
12. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective:
Messieurs Gyorgy Matrai et Tamas Matrai, Madame Anthoula Koufaki, à la catégorie A; Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune, Madame Andrea Dany, à la catégorie B.
13. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Paul Elvinger de ses fonctions de commissaire aux comptes et décharge à lui accorder.
14. Nomination de CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en dollars U.S. au taux de change de 1,- dollar U.S. pour 45,46 francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé à 153.982,- dollars U.S., représenté par 7.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 496.018,- dollars U.S., pour le porter de son montant converti de 153.982,- dollars U.S. à 650.000,- dollars U.S. par la création et l'émission de 22.548 actions nouvelles.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les 22.548 actions nouvelles ont été entièrement souscrites par Monsieur Gyorgy Matrai, ingénieur-chimiste, demeurant 231 Hourglass Way, Siesta Key, Sarasota, FL-34242, USA,

ici représenté par Monsieur Tamas Matrai, étudiant, demeurant 11, Baratsag ut, Dunakeszi, H-2120, Hongrie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sarasota, le 4 septembre 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 20,- dollars U.S. avec augmentation correspondante du nombre des actions de 29.548 à 32.500 actions d'une valeur nominale de 20,- dollars U.S. chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 32.500 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 alinéa premier des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent cinquante mille (650.000,-) dollars U.S. (USD), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) actions d'une valeur nominale de vingt (20,-) dollars U.S. (USD) chacune.»

Sixième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

En conséquence, il est inséré à l'article 6 des statuts un alinéa 2 rédigé comme suit:

«**Art. 6. 2^{ème} alinéa.** Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».»

Septième résolution

Il est inséré un alinéa 3 à l'article 7 des présents statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 7. 3^{ème} alinéa.** Le conseil d'administration peut prendre ses décisions par voie de circulaire.»

Huitième résolution

La société sera désormais engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** A l'égard des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme trois administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place, à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2001.

Dixième résolution

Messieurs Gyorgy Matrai et Tamas Matrai, préqualifiés, et Madame Anthoula Koufaki, ingénieur-chimiste, demeurant 11, Baratsag ut, Dunakeszi, H-2120, Hongrie, sont affectés à la catégorie des administrateurs A avec pouvoir de signature correspondant.

Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune, Madame Andrea Dany, tous préqualifiés, sont affectés à la catégorie des administrateurs B avec pouvoir de signature correspondant.

Onzième résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul Elvinger de ses fonctions de commissaire aux comptes et, par vote spécial, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'au 7 février 2001.

Douzième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes à partir de ce jour:

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2001.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à vingt-deux millions cinq cent neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (22.509.297.-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, J. Matrai, T. Matrai, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 131S, fol. 57, case 5. – Reçu 225.966 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59752/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 31.367.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1042 du 6 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59753/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**LICKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LICKINVEST S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

L'an deux mille un, le trente et un août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LICKINVEST S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37.398, constituée suivant acte reçu en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 5 du 7 janvier 1992 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Eselborn.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Lupfer, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent mille (100.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à cent millions de francs belges (LUF 100.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de LICKINVEST S.A. en LICKINVEST HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Conversion de la devise du capital social en Euro, au taux de conversion déterminé au 31 décembre 1998, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

4.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de Euro 21.064,75 (vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-quinze cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) à Euro 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) par incorporation de résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euro 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à Euro 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions de Euro 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

6.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7.- Introduction d'un nouveau capital autorisé de Euro 22.500.000,- (vingt-deux millions cinq cent mille euros).

8.- Autorisation au conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

9.- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

10.- Ajout d'un nouvel article 14 ayant la teneur suivante:

«Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

Ensuite Mademoiselle la présidente a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de LICKINVEST S.A. en LICKINVEST HOLDING S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LICKINVEST HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de BEF (francs belges) en Euro (euros), au taux officiel de EUR 1,- pour BEF 40,3399 le capital social étant dès lors fixé à EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euros et vingt-cinq cents).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 21.064,75,- (vingt et un mille soixante-quatre Euros et soixante-quinze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euros et vingt-cinq cents), tel que résultant de la conversion qui précède, à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) par incorporation de résultats reportés, à due concurrence, et ce sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2000 et d'une attestation constatant que les résultats reportés y mentionnés existent encore à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions existantes à EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par action, le capital étant désormais fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société, pour une nouvelle période de cinq ans prenant cours à compter de ce jour, à EUR 22.500.000,- (vingt-deux millions cinq cent mille Euros), représenté par 900.000 (neuf cent mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et de maintenir tous les pouvoirs, y compris celui de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, conférés au conseil d'administration lors de la constitution de la société (article 3 des statuts), en vue de la réalisation future d'augmentations de capital.

Septième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article trois des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Alinéa. 2. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 22.500.000,- (vingt-deux millions cinq cent mille Euros), le cas échéant par l'émission de 800.000 (huit cent mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 14 ayant la teneur suivante:

«**Art. 14.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

Dixième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 14 à 16 des statuts qui deviendront désormais les articles 15 à 17.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Mostade, P. Lupfer, S. Dodo, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 131S, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

M. Thyès-Walch.

(59749/233/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**LICKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LICKINVEST S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59750/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LUX-INDEX US ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.344.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement
en date du 10 septembre 2001*

1. Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Michel Birel, avec effet au 16 juillet 2001, en tant que membre du Conseil d'Administration pour un terme courant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59756/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LUX-INDEX US ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 septembre 2001

1. Nomination d'un nouvel administrateur L'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Michel Birel, avec effet au 16 juillet 2001, en tant que membre du Conseil d'Administration pour un terme courant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2002.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59757/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. LOWER BASIN S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.569.

L'an deux mille un, le douze septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LOWER BASIN S.A., R. C. numéro B 62.569, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 16 avril 1998.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille US dollars (USD 300.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation à la version anglaise des statuts.
2. Modification de la dénomination sociale de la société.
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
4. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.
5. Refonte des statuts.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est renoncé à la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

La dénomination de la société est changée de LOWER BASIN S.A. en LOWER BASIN HOLDING S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 21 juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts ont été modifiés et par la suite refondus de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LOWER BASIN HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre

autorité internationale, nationale ou communale) et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut apporter tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille US dollars (USD 300.000,-) divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trente millions d'US dollars (USD 30.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 septembre 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des résultats reportés ou des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B.

Lors de la nomination d'un administrateur, l'Assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administra-

teurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 21 juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 131S, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59755/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LIBERTY CHANNELS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.077.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg en 2001, vol. 557, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59748/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

METEORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.502.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

METEORA S.A.

Signature

(59771/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.906.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING

LUXEMBOURG

Signatures

(59758/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.906.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 septembre 2001

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 septembre 2000, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Henri Germeaux au 15 juillet 2001 et approuve la cooptation de M. Michel Birel.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2002:

M. Raymond Kirsch, président

M. Jean-Claude Finck, vice-président

M. Michel Birel, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Nicolas Rollinger, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

M. Alphonse Sinnes, administrateur

M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Roland Werdel, a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Roland Werdel, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2002.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59759/012/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.849.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59795/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 70.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(59760/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 70.258.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2001

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2000, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Frell au 31 mars 2001 et approuve la cooptation de M. Michel Birel.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Henri Germeaux au 15 juillet 2001 et approuve la cooptation de M. Paul Waringo.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2002:

M. Raymond Kirsch, président

M. Jean-Claude Finck, vice-président

M. Michel Birel, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Jacques Mangen, administrateur

M. Nicolas Rollinger, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

M. Armand Weis, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Guy Rosseljong, a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Guy Rosseljong, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2002.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59761/012/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

NOVAPESCA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 73.484.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

NOVAPESCA TRADING S.A.

Signature

Administrateur

(59781/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MANDO COMPANY, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.476.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 191.426,- pour le porter à LUF 70.191.426,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 1.740.000,- (un million sept cent quarante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à un million sept cent quarante mille Euros (EUR 1.740.000,-) représenté par soixante-dix mille (70.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59764/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MANDO COMPANY, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.476.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Signature.

(59765/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MELINE DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.353.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES N.V., une société établie et ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building, P.O. Box 3820, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Marie Fessaguet, employée, demeurant à L-8236 Mamer, 2, rue Litchener, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MELINE DEVELOPPEMENTS S.A., R. C. B numéro 55.353, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 471 du 21 septembre 1996.

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire instrumentaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MELINE DEVELOPPEMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Fessaguet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 131S, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59769/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MAXAD OIL & GAS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

H. R. Luxemburg B 77.725.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendeins, den zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Stanislaw Andrzej Malyska, Geschäftsmann, wohnhaft in Dabrowa Gornicza ul. Cupiala nt 6a, Polen, hier vertreten durch Frau Geneviève Blauen, Verwaltungsratsmitglied, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Dabrowa Gornicza, am 7. August 2001.

Welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgeannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft MAXAD OIL & GAS, S.à r.l., H. R. B Nr. 77.725, gegründet wurde durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars am 7. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 128 vom 20. Februar 2001;

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf vierzehntausend (14.000,-) Euros, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertvierzig (140,-) Euros;

- dass Herr Stanislaw Andrzej Malyska, vorgeannt, ausdrücklich erklärt als einziger Gesellschafter die Auflösung der Gesellschaft MAXAD OIL & GAS, S.à r.l. vorzunehmen;

- dass er zu seinen Lasten als Liquidator die Begleichung der ganzen, bekannten und unbekannt Passiva der Gesellschaft übernimmt, welche Begleichung beendet sein muss bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird;

- dass er den Gesellschaftsführern Entlastung erteilt für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft MAXAD OIL & GAS, S.à r.l. festgestellt.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons Malades, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 131S, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59766/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MAMONDO S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 28.930.

N'étant plus en mesure d'assumer leurs obligations d'administrateurs au sein de la société MAMONDO S.A.H., enregistré au registre de commerce du Luxembourg sous le n° B 28.930:

Mme Carla Alves Silva, assistante de la direction générale, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Mlle Virginie Feld, employée privée, demeurant à Thionville, Administrateur.

Prendent la décision de démissionner avec effet immédiat.

Cette attitude est liée aux opérations bancaires effectuées sur le compte de la société MAMONDO S.A.H sans information -et accord- du conseil d'administration.

L'institut domiciliaire dénonce le siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Signatures

V. Feld / C. Alves / L'institut domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59763/553/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MERCURIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.543.

Statuts coordonnés au 7 mai 2001, enregistrés à Luxembourg le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Signature.

(59770/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MULTIMEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.382.

Le soussigné,

M. Scemana Victor demeurant au 10, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

seul actionnaire de la société;

MULTIMEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A.,

Première résolution

accepte les démissions de:

a) M. Bearzatto Remo Jr demeurant au 22, rue de l'Eau L-3763 Tétange.

b) La société COPRESCOM, S.à r.l., avec siège social au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il nomme comme nouveaux administrateurs:

a) M. Agi Marc Jimmy, demeurant au 23, rue Louis Pouey F-92800 Puteaux.

b) M. Alimi Georges, demeurant au 16, rue Henri Desgranges F-75012 Paris.

Troisième résolution

A la suite de cette résolution, le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

a) M. Agi Marc Jimmy, demeurant au 23, rue Louis Pouey F-92800 Puteaux.

b) M. Alimi Georges, demeurant au 16, rue Henri Desgranges F-75012 Paris.

c) M. Scemama Victor, demeurant au 1A, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, vol. 558, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(59777/761/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

NAVLINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.772.

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Isabelle Bastin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg; agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme NAVLINK S.A., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.772, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 832 du 14 novembre 2000 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision prise par le conseil d'administration en date du 31 août 2001; un extrait du procès-verbal de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme NAVLINK S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente mille dollars US (USD 30.000,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, intégralement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à trois cent mille dollars US (USD 300.000) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, par sa prédite décision et en conformité des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de deux cent soixante-dix mille dollars US (USD 270.000,-), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente mille dollars US (USD 30.000,-) à trois cent mille dollars US (USD 300.000,-), par la création et l'émission de deux mille sept cents (2.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, à souscrire et libérer intégralement en numéraire et jouissant à partir du jour de la réalisation de l'augmentation de capital des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, dans sa décision susvisée, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires minoritaires, a constaté que les deux mille sept cents (2.700) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme NAVLINK S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux cent soixante-dix mille dollars US (USD 270.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

V.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille dollars US (USD 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Evaluation

Pour les besoins du fisc, l'augmentation du capital social est évaluée à onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille francs luxembourgeois (LUF 11.982.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Bastin, Marthe Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 131S, fol. 41, case 6. – Reçu 119.820 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

M. Thyès-Walch.

(59778/233/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

NAVLINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(59779/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.190.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.
(59772/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MIKKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 66.754.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Signature.

(59773/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

MIPOJOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.752.

Statuts coordonnés au 7 mai 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Signature.

(59774/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

OVERLAND INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.824.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 19.143,- pour le porter à LUF 7.019.143,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 174.000,- (cent soixante-quatorze mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent soixante-quatorze mille euros (EUR 174.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard de Prince-Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59784/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

NORFIN INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 23.898.

Extrait de la résolution unique prise à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 septembre 2001

Il est acté de la démission de la société KPMG LUXEMBOURG de son mandat de commissaire aux comptes de la société à compter du 20 août 2001. Décharge lui a été donné pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 août 2001.

La société DELOITTE & TOUCHE S.A., établie et ayant son siège social à L-8009 Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59780/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

OUSSON HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.089.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Signature.

(59783/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

PALIMUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.658.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juillet 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 84.975,- pour le porter à LUF 10.084.975,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence, de convertir le capital social pour le fixer à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59785/531/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.365.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59817/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

PARITER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juillet 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 2.148,- pour le porter à LUF 5.002.148,- par incorporation. du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-7724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59787/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

PANOUPALOUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.984.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANOUPALOUS S.A.

Signature

(59786/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

P.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.631.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 juillet 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mars 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions qui était de mille francs belges (1.000 BEF) par action.

- de convertir le capital social de la société de BEF en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de change de 1 Euro pour 40,3399 francs belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'Euro.

Le capital social de quinze millions de francs belges (15.000.000 BEF) est converti en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt neuf eurocentimes (371.840,29 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de trois mille cent cinquante neuf euros et soixante et onze eurocentimes (3.159,71 EUR).

Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trois cent soixante quinze mille euros (375.000 EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions et de la fixer à vingt cinq euros (25 EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que celles précédemment supprimées.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

- **1^{er} alinéa.** «Le capital social est fixé à trois cent soixante quinze mille euros (375.000 EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître André Schwachtgen de la coordination des statuts et les différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59789/230/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

P.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.631.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sous seing privé tenue en date du 17 juillet 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59790/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

PARMITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 55.961.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59788/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

PHOENIX INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.645.

Le siège social est transféré à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, auprès de l'Etude ADAM & BLESER pour une durée d'un an renouvelable, en vertu d'un contrat de domiciliation signé le 31 août 2001.

Luxembourg, le 5 septembre 2001

Pour avis conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59791/819/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VALFLEURS IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.388.

L'an deux mille un, le douze septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VALFLEURS IMMOBILIERE HOLDING S.A., R. C. numéro B 64.388 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 28 juillet 1998.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent trente (630) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-trois millions de liras italiennes (ITL 63.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL.

2. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre cent six euros et soixante-dix-huit cents (EUR 406,78) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cent trente-six euros et soixante-dix-huit cents (EUR 32.536,78) représenté par six cent trente (630) actions sans valeur nominale à trente-deux mille cent trente euros (EUR 32.130,-).

3. Fixation de la valeur nominale des actions à cinquante et un euros (EUR 51,-).

4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trente-deux mille cinq cent trente-six euros et soixante-dix-huit cents (EUR 32.536,78).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre cent six euros et soixante-dix-huit cents (EUR 406,78) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cent trente-six euros et soixante-dix-huit cents (EUR 32.536,78) représenté par six cent trente (630) actions sans valeur nominale à trente-deux mille cent trente euros (EUR 32.130,-).

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à cinquante et un euros (EUR 51,-).

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux mille cent trente euros (EUR 32.130,-) divisé en six cent trente (630) actions d'une valeur nominale de cinquante et un euros (EUR 51,-) chacune.»

En outre, la référence au capital autorisé reprise dans l'alinéa 5 de l'article 3 est supprimée, les alinéas 6 et 7 suivants étant renumérotés en conséquence.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 131S, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59857/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VALFLEURS IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.388.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1084 du 12 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59858/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.329.

In the year two thousand one, on the sixth of September.

Before Us Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts,

3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, a company with its registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of four proxies given in Cambridge, Massachusetts, on September 4, 2001,

said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIVES DE BERCY TE, S.à r.l. R. C. B Number 76.329, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 13th June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 752 of 12th October, 2000.

- The Articles of Incorporation have been by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André Schwachtgen dated 20th July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 903 of 21th December, 2000.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Change of the financial year to end September 30th.

Subsequent amendment of Article 10 and of the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation.

2) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The end of the financial year is changed from the 31st of December to the 30th of September, so that the present financial year which began on 1st of January 2001 will end on 30th of September 2001 and the next financial years shall begin at 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.

As a consequence Article 10 and the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of October of each year to the thirtieth of September of the following year.»

«**Art. 11. First paragraph.** Each year, as of the thirtieth of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. -I, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Cambridge, Massachusetts, le 4 septembre 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., R. C. B numéro 76.329, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l. par acte de Maître André Schwachtgen en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 752 du 12 octobre 2000.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André Schwachtgen en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 21 décembre 2000.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre.

Modification subséquente de l'article 10 et du premier alinéa de l'article 11 des statuts.

2) Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 septembre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2001 se terminera le 30 septembre 2001 et les prochaines années sociales commenceront le 1^{er} octobre de chaque année et se termineront le 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence l'article 10 et le premier alinéa de l'article 11 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

«**Art. 11. 1^{er} alinéa.** Chaque année, au trente septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 131S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59798/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.329.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1048 du 6 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59799/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

PLATY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.315.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Signature.

(59792/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.914.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Signature.

(59804/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 71.678.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 septembre 2001, que les démissions de Me Jacques Schroeder ainsi que de Me René Faltz, comme administrateurs ont été acceptées et que M. Hans Christer Malmberg, 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg a été élu comme nouvel administrateur «A», de sorte que son mandat viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 à 3.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 septembre, 2001, en se référant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, de procéder à la continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre, 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59793/779/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 71.678.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Signature.

(59794/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SODIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2001.

J. Seckler.

(59827/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.491.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

(59805/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.328.

In the year two thousand one, on the sixth of September.

Before Us Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., a company with registered office in 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., a company with registered office in 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., a company with registered office in 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., a company with registered office in 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),
- 5) RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,
- 6) HRO INVESTMENTS LTD, a company with its administrative offices in Langtry House La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg, by virtue of six proxies given in Cambridge, Massachusetts, Luxembourg, respectively St. Hélier, Jersey, on September 4, respectively 3, 2001,

said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. B Number 76.328, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 13th June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 752 of 12th October, 2000.

- The Articles of Incorporation have been changed by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André Schwachtgen dated 20th July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 899 of 19th December, 2000.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the financial year to end September 30th.

Subsequent amendment of Article 10 and of the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation.

- 2) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The end of the financial year is changed from the 31st of December to the 30th of September, so that the present financial year which began on 1st of January 2001 will end on 30th of September 2001 and the next financial years shall begin at 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.

As a consequence Article 10 and the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of October of each year to the thirtieth of September of the following year.»

«**Art. 11. First paragraph.** Each year, as of the thirtieth of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5ème étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5ème étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5ème étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44 Brattle Street, 5ème étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

5) RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

6) HRO INVESTMENTS LTD, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé données à Cambridge, Massachusetts, Luxembourg, respectivement St. Hélier, Jersey, les 4 et 3 septembre 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. B numéro 76.328, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l. par acte de Maître André Schwachtgen en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 752 du 12 octobre 2000.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André Schwachtgen en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 du 19 décembre 2000.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement sous-crites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre.

Modification subséquente de l'article 10 et du premier alinéa de l'article 11 des statuts.

2) Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 septembre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2001 se terminera le 30 septembre 2001 et les prochaines années sociales commenceront le 1^{er} octobre de chaque année et se termineront le 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence l'article 10 et le premier alinéa de l'article 11 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

«**Art. 11. 1^{er} alinéa.** Chaque année, au trente septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 131S, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59796/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.328.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1049 du 6 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59797/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ROBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.457.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59800/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ROBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.457.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59801/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ROBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.457.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59802/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ROBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.457.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 septembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière à été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1996, 1997 et 1998.

Les mandats de :

CARDALE OVERSEAS INC

KELWOOD INVESTMENTS LTD

TASWELL INVESTMENTS LTD

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59803/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 10.807.

Extract from the minutes of the Board of Directors meeting of 27th July 2001

It results from the minutes of the Board of Directors meeting held by teleconference on 27th July 2001 at 4:00 p.m., that:

the Board of Directors of RTL GROUP S.A. has unanimously resolved to:

- Acknowledge the resignation of Mr André Desmarais with immediate effect.

Discharge will be granted to the resigning director at the occasion of the next general meeting of shareholders.

- Appoint Mr Jocelyn Lefebvre as non-executive director, in replacement of Mr André Desmarais, until the next general meeting of shareholders, which will decide on his final election.

- Appoint Mr Jocelyn Lefebvre as member of the Permanent Committee and Mr Gilles Samyn as member of the Nomination and Compensation Committee.

- Acknowledge the resignation of Mr Gilles Samyn as member of the Audit Committee and replace him by Mr Siegfried Luther.

Traduction française:

Il résulte du procès-verbal de la réunion par conférence téléphonique du Conseil d'administration tenue le 27 juillet 2001 à 16.00 heures, que:

le Conseil d'administration de RTL GROUP S.A. a décidé à l'unanimité de:

- prendre acte de la démission comme administrateur de M. André Desmarais avec effet immédiat. La prochaine assemblée générale des actionnaires accordera décharge à l'administrateur démissionnaire.

- Nommer M. Jocelyn Lefebvre comme administrateur non-exécutif, en remplacement de M. André Desmarais jusqu'à la prochaine Assemblée générale des actionnaires qui décidera sur son élection définitive.

- Nommer M. Jocelyn Lefebvre comme membre du «Permanent Committee» et M. Gilles Samyn comme membre du «Nomination and Compensation Committee».

- Prendre acte de la démission de M. Gilles Samyn comme membre du «Audit Committee» et de le remplacer par M. Siegfried Luther.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

E. de Fierlant

Company secretary

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59806/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SERVIAN REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 82.455.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 septembre 2001 que:

Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre et Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3780 Tetange, 15, rue des Légionnaires remplacent les administrateurs démissionnaires Messieurs Johannes Hommers et Georges Weyer.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59816/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SARTENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.090.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 50.985,- pour le porter à LUF 6.050.985,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59809/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SARTENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Signature.

(59810/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59807/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**PB 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SH SERVICES, S.à r.l.).**

Siège social: L-77468 Grevenmacher, 52, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 77.468.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(59818/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SANTINI & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 34.963.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SANTINI & CO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59808/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SASCH EUROPE RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.764.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SASCH EUROPE RETAIL S.A.

Signatures

(59811/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SASCH I.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.062.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SASCH I.P. S.A.

Signatures

(59812/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2220 Sandweiler/Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 40.804.

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SISU GROUP S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B number 40.804, incorporated by deed established on the 8th of July 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 512 of the 9th of November 1992; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on the 9th of February 1999, published in the Mémorial C number 319 of the 6th of May 1999.

The meeting is presided by Mr Ieroen Van der Molen, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 370 (three hundred and seventy) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To move the Company's registered office address from the commune of Luxembourg to the commune of Sandweiler, and to relocate it at L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

2.- To change the denomination of the Company's capital from LUF to EUR with effect from 1st January 2001. The present subscribed capital of LUF 7,400,000.- shall (seven million and four hundred thousand Luxembourg Francs) shall be converted into Euro resulting in an amount of EUR 183,441.21 (one hundred eighty-three thousand four hundred forty-one Euros and twenty-one cents) represented by 370 (three hundred and seventy) shares having no par value. The subscribed capital shall then be increased with effect from 1st January 2001 to an amount of EUR 200,000.- (two hundred

thousand Euros) represented by 400 shares having a value of EUR 500.- (five hundred Euros) each. The present authorized capital of LUF 20,000,000.- (twenty million Luxembourg Francs) shall be converted into Euro and increased resulting in an amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) represented by 1,000 (thousand) shares having a value of EUR 500.- (five hundred Euros) each.

3.- To amend accordingly the Articles of Association in order to reflect such actions.

After the foregoing is approved by the meeting, this one takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to move the Company's registered office address from the commune of Luxembourg to the commune of Sandweiler, and to relocate it at L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

Second resolution

The meeting decides to change the denomination of the Company's capital from LUF to EUR with effect from 1st January 2001. The present subscribed capital of LUF 7,400,000.- (seven million and four hundred thousand Luxembourg Francs) shall be converted into Euro resulting in an amount of EUR 183,441.21 (one hundred eighty-three thousand four hundred forty-one Euros and twenty-one cents) represented by 370 (three hundred and seventy) shares having no par value.

The subscribed capital shall then be increased with effect from 1st January 2001 to an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) represented by 400 shares having a value of EUR 500.- (five hundred Euros) each. The present authorized capital of LUF 20,000,000.- (twenty million Luxembourg Francs) shall be converted into Euro and increased, resulting in an amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) represented by 1,000 (thousand) shares having a value of EUR 500.- (five hundred Euros) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first sentence of article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in Sandweiler.»

The meeting decides to amend the first and the second paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation, with effect from 1st January 2001, to read as follows:

The subscribed capital is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) represented by 400 (four hundred) shares a value of EUR 500.- (five hundred Euro) each. The authorized capital is fixed at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro), presented by 1,000 (one thousand) shares having a value of EUR 500.- (five hundred) each.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau sign together with US, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SISU GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 40.804, constituée suivant acte reçu le 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 512 du 9 novembre 1992; et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 9 février 1999, publié au Mémorial C numéro 319 du 6 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeroen van der Molen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 370 (trois cent soixante-dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Déplacer l'adresse du siège social de la Société de la commune de Luxembourg à la commune de Sandweiler et la fixer au L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

2.- Changer la monnaie d'expression du capital social de la Société de LUF en EUR, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2001. Le capital social actuel de LUF 7.400.000,- (sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois) sera converti

en Euro, pour un montant de EUR 183.441,21 (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante et un Euro et vingt et un cents) représenté par 370 (trois cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale. Le capital souscrit sera alors augmenté avec effet au 1^{er} janvier 2001, pour le porter à EUR 200.000,- (deux cent mille Euro) représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euro) chacune.

Le capital autorisé actuel de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) sera converti en Euro et augmenté, pour le porter à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euro) chacune.

3.- Modifier les statuts pour y refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de déplacer l'adresse du siège social de la Société de la commune de Luxembourg à la commune de Sandweiler et de la fixer à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Sandweiler.»

L'assemblée décide également de modifier le premier paragraphe et le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2001, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euro) représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euro) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euro) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, les membres du bureau signent tous avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Van der Molen, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 8CS, fol. 82, case 9. – Reçu 6.680 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

J. Elvinger.

(59819/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Sandweiler/Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 40.804.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(59820/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VIDEOGAMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.121.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

(59860/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VULCALUX, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE VULCANISATION,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher.

R. C. Luxembourg B 7.493.

L'an deux mille un, le sept septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Christian Mreches, employé privé, demeurant à L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher;

agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE VULCANISATION, en abrégé VULCALUX, ayant son siège social à L-8399 Windhof (Commune de Koerich), 3-5, rue d'Ar-lon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 7.493, constituée par acte sous seing privé daté du 24 janvier 1967, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 20 du 20 février 1967 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 611 du 25 août 1998.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- que la société anonyme MLW PARTICIPATIONS S.A. était précédemment propriétaire de deux mille (2.000) parts sociales de la société VULCALUX, prédésignée;

- qu'étant devenu seul propriétaire des actions de la susdite société MLW PARTICIPATIONS S.A., le comparant a procédé à la dissolution de la société MLW PARTICIPATIONS S.A. suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 546 du 16 juillet 1999;

- que par conséquent tous les actifs de la prédite société MLW PARTICIPATIONS S.A. ont été transférés à son profit.

Ensuite de quoi l'associé unique a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions suivantes prises sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Afin de tenir compte des observations qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions de francs (Frs. 4.000.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de mille francs (Frs. 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales appartiennent à Monsieur Christian Mreches, employé privé, demeurant à L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Windhof (Commune de Koerich) à Strassen, à compter de ce jour, et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du pays en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse de la société à L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Mreches, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 131S, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

M. Thyès-Walch.

(59823/233/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VULCALUX, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE VULCANISATION,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher.

R. C. Luxembourg B 7.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59824/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOFTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 40.983.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lux

(59828/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOFTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 40.983.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lux

(59829/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOFTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 40.983.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lux

(59830/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOFTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 40.983.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lux

(59831/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOFTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 40.983.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lux

(59832/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7339 Steinsel, 40, rue des Vergers.
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 septembre 2001.

(59813/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SJ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 17, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 48.415.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SJ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59821/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOCAFAM, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 750.000.-.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.099.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2001

Sont nommés gérants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Gérant de catégorie A:

Monsieur Jean-Louis Gregori, chef d'entreprises et directeur de sociétés, demeurant à Saint-Jory (France),

Gérant de catégorie B:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

(59822/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

STAVELEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.362.

Les bilans et les annexes au 30 mars 1996, au 29 mars 1997, au 28 mars 1998, au 3 avril 1999 et au 1^{er} avril 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 septembre 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,

- Monsieur Richard Laurence Todd, directeur, demeurant à New Malden (UK);

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

(59839/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**SOCIETE ANONYME DU TRAIN A FIL LAMINES MARCHANDS D'ESCH-SCHIFFLANGE, TLM,
Société Anonyme.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.
R. C. Luxembourg B 41.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature

(59825/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOCOTEC LUXEMBOURG

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 26.097.

Contrat de cession de parts sociales

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Louis Vespignani
ci-après dénommé le «vendeur»

2. La société anonyme SOCOTEC INTERNATIONAL, avec siège social F-78180 Montigny-le-Bretonneux 1, avenue du Parc représenté par M. Rongier
ci-après dénommé l'«acheteur».

Il a été convenu ce qui suit:

1. Le vendeur déclare vendre à l'acheteur qui accepte, la pleine propriété de 1 (une) part sociale de la société SOCOTEC LUXEMBOURG, avec siège social L-1274 Howald 23, rue des Bruyères R.C.S. Luxembourg B 26.097, constituée en date du 12 juin 1987 par acte de Me Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

2. Le vendeur déclare et garantit que:

- le capital s'élève à 3.000.000,- LUF (trois millions de LUF) et est représenté par 300 parts sociales d'une valeur nominale de 10.000, LUF chacune

- la part sociale est la propriété du vendeur.

3. La vente est consentie pour le prix de 47.956,- LUF (quarante-sept mille neuf cent cinquante-six LUF) payé préalablement à la présente, ce que l'acheteur reconnaît et donne quittance.

4. La vente de la part sociale est réalisée avec effet au 1^{er} juin 2001. Les formalités d'enregistrement telles que prévues à l'article 1690 du Code Civil seront remplies dans les plus brefs délais.

5. L'acheteur reconnaît avoir reçu la part sociale à la signature de la présente convention.

6. Le droit luxembourgeois est applicable au présent contrat et seuls les tribunaux de la Ville de Luxembourg sont compétents en cas de contestation ou d'interprétation.

J.-L. Vespignani

Le vendeur

SOCOTEC INTERNATIONAL

J. Rongier

L'acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(59826/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

WANCHAÏ EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(59865/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOLKARST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 août 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de BEF 33.990,- pour le porter à BEF 4.033.990,- par incorporation de la prime d'émission à concurrence de BEF 10.552,- et du résultat reporté à concurrence de BEF 23.438,- et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 100.000,- (cent mille euros) avec effet au 1^{er} avril 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 3 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art.3 alinéa 1** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59833/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOLKARST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.621.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Signature

(59834/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

**SYRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SYRON S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.981.

L'an deux mille un, le onze septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SYRON S.A., R. C. B numéro 41.981, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 58 du 6 février 1993.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en économie et commerce, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Patrizia Collarin, licenciée en sciences politiques et économiques, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cents actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante millions de liras italiennes sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de SYRON S.A. en SYRON HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Suppression de la valeur nominale des actions;
3. Conversion du capital social en Euro de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 30.987,41 (trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante et un cents);
4. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 212,59 (deux cent douze euros et cinquante-neuf cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.987,41 (trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante et un cents) à EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents euros) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles;
5. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 52,- (cinquante-deux euros); le capital est désormais fixé à EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents euros) représenté par 600 (six cents) actions de EUR 52,- (cinquante-deux euros) chacune;
6. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 62.400,- (soixante-deux mille quatre cents euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents euros) à EUR 93.600,- (quatre-vingt-treize mille six cents euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
7. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
8. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs».
9. Remplacement à l'article 7 des statuts de la Société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;
10. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de SYRON S.A. en SYRON HOLDING S.A.
En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SYRON HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Troisième résolution

La devise du capital social est convertie de ITL en Euro au cours de 1936,27 ITL pour 1,- EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à 30.987,419 EUR, divisé en 600 actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 212,59 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.987,41 EUR à 31.200,- EUR sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 212,59 EUR a été intégralement libéré par incorporation partielle de résultats reportés.

La réalité de ces résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 31 décembre 2000 ainsi que d'une situation intérimaire au 30 juin 2001, lesquels bilan et situation intérimaire resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 52,- EUR.

Sixième résolution

Le nouveau capital autorisé de la Société est fixé à 93.600,- EUR.

Septième résolution

Il est décidé d'autoriser le Conseil d'Administration d'émettre des emprunts convertibles et de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

En conséquence des six résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la Société est reformulé pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (52,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de soixante-deux mille quatre cents euros (62.400,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) à quatre-vingt-treize mille six cents euros (93.600,- EUR), par l'émission de mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (52,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, de déterminer, le cas échéant le montant de la prime d'émission, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale au plus tard cinq ans à partir de la présente résolution en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article 3 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.»

Neuvième résolution

L'article 6 des statuts relatif aux délégations des pouvoirs du Conseil d'Administration est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Dixième résolution

A l'article 7 des statuts de la Société le terme «administrateur-délégué» est remplacé par le terme «délégué du Conseil».

Evaluation

A toutes fins utiles la présente augmentation de capital est évaluée à huit mille cinq cent soixante-seize (8.576,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-R. Bartolini, F. Barcaglioni, P. Collarin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 131S, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59842/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SYRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. SYRON S.A.).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.981.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1064 du 11 septembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59843/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOMAGRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.825.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMAGRI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59835/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOMAGRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.825.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMAGRI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59836/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SOMAGRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.825.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMAGRI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(59837/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

SONELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.299.

—
Statuts coordonnés au 7 juin 2001 enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 7, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

(59838/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.422.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires de la société VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2001, ont pris unanimement la décision de maintenir l'activité sociale de la société.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59862/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

STECAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 69.185.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

P. Lux.

(59840/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

STECAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 69.185.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

P. Lux.

(59841/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

THREE ST. CLEMENTS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.513.

In the year two thousand one, on the eleventh of September.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, a company with registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

2) HRO INVESTMENTS LIMITED, a company with its administrative offices in Langtry House, La Motte Street, St. Hélier, Jersey JE4 8QR, Channel Islands,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Cambridge, Massachusetts, respectively St. Hélier, Jersey, on September 7 and 10, 2001.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company ('société à responsabilité limitée') existing under the name of THREE ST. CLEMENTS, R. C. B Number 61.513, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31st October 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 83 of 9th February, 1998.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary dated 8th November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 391 of 29th May, 2001.

-The company's capital is set at two million (GBP 2,000,000.-) Pound Sterling represented by one hundred thousand (100,000) shares of twenty (GBP 20.-) Pound Sterling each, divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing twenty thousand (20,000) shares each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Dissolution and liquidation of the Company.

2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg is appointed as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le onze septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, INC., une société avec siège social au 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (U.S.A.),

2) HRO INVESTMENTS LTD, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Hélier Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),

toutes les deux ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Cambridge, Massachusetts, respectivement St. Hélier, Jersey, les 7 et 10 septembre 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de THREE ST. CLEMENTS, R.C. B numéro 61.513, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 83 du 9 février 1998.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 du 29 mai 2001.

- Le capital social de cette société est de deux millions (GBP 2.000.000,-) de livres sterling représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt (GBP 20,-) livres sterling chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune vingt mille (20.000) parts sociales, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 131S, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(59847/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

VERDI.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 26.262.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 86bis, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Signature.

(59859/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

TRADE LAKE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.054.

L'an deux mille un, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADE LAKE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 83.054, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Melissa Varahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eddy Dôme, employé privé, demeurant à Bastogne (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 3.500 (trois mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 600.000,- (six cent mille Euros), par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Modification de l'article 13 des statuts en y ajoutant in fine le texte suivant:

«Une majorité de 75 % (soixante-quinze pour cent) des actionnaires présents ou représentés est requise pour déléguer des actes suivants.

- modifications statutaires;
- nomination du commissaire aux comptes;
- distribution de dividendes;
- réduction du capital;
- nomination du conseil d'administrateurs.»

5.- Modification de l'article 5 des statuts en y ajoutant in fine le texte suivant:

«Préemption

1) Si un actionnaire entend transférer par acte entre vifs la titularité de tout ou une partie de ses actions et/ou constituer un droit réel sur celles-ci (ci-après «actionnaire proposant»), il devra préalablement, par lettre recommandée A.R., adressée à l'organe administratif de la société, les offrir en préemption aux autres actionnaires de la société, en spécifiant le nom du sujet acquéreur potentiel des actions, le nombre ou le pourcentage d'actions en vente, le prix et les conditions de vente ainsi que les autres termes essentiels du contrat (ci-après «avis de vente»).

2) L'organe administratif de la société devra informer par lettre recommandée A.R., dans les 8 jours de la réception de l'avis de vente, tous les autres actionnaires (ci-après «actionnaires receveurs») en joignant une copie de l'avis de vente.

3) Les actionnaires receveurs qui entendent exercer le droit de préemption devront, dans les 30 jours de la réception de la lettre recommandée visée à l'alinéa précédent, en aviser par lettre recommandée A.R. adressée à l'actionnaire proposant et, pour information aux autres actionnaires receveurs. Cette lettre devra manifester sans condition la volonté d'acquérir tout ou une partie des actions offertes à la vente, en spécifiant de même si l'actionnaire a l'intention d'acquérir les actions pour lesquelles les autres actionnaires n'exercent pas le droit de préemption.

4) La préemption des actions offertes à la vente par l'actionnaire proposant devra être exercée dans sa totalité soit par plusieurs actionnaires receveurs soit par un seul actionnaire receveur si les autres n'exercent pas leur droit. Si l'offre de vente des actions est acceptée par plusieurs actionnaires receveurs, les actions offertes à la vente leur sont attribuées proportionnellement à leur participation respective dans le capital de la société.

5) Si le transfert des actions se fait en vertu d'un titre qui ne comporte pas l'indication du prix y afférent (par exemple et à titre non exhaustif échange, apport, fusion, donation, etc.), les actionnaires receveurs auront le droit de demander à la société de révision qui certifie le bilan (ci-après «arbitre») la réalisation d'une expertise d'estimation des participations faisant l'objet de la cession. Cette expertise, dont le coût sera divisé en «parties» égales entre les actionnaires, devra être réalisée dans les vingt jours de l'attribution de la mission. Dans ce cas, le délai pour l'exercice du droit de préemption sera suspendu jusqu'à la réception de l'évaluation en question. La préemption des actions pourra être exercée à un prix égal à la valeur des actions résultant de l'expertise réalisée par l'arbitre.

6) Si le droit de préemption n'est pas exercé dans les délais fixés ci-dessus et pour la totalité des actions offertes à la vente, lesdites actions pourront être librement transférées aux conditions proposées, pourvu que le transfert ait lieu

dans les 6 mois de la date à laquelle le dernier des actionnaires receveurs a reçu l'avis prévu au point 2 ci-dessus et dans le respect des dispositions de la rubrique «Cession des actions» ci-après.

7) Par dérogation à ce qui est stipulé ci-dessus, le droit de préemption s'entend exclus en cas de transfert des actions à des sociétés italiennes et étrangères, entièrement détenues ou contrôlées par une des «parties» ou contrôlée par la partie qui contrôle une des «parties» ainsi que pour les cessions au conjoint ou aux enfants de Gianfortuna et Beretta. Dans ces cas, la validité du transfert sera toutefois subordonnée à l'acceptation formelle, de la part de la société et/ou des personnes cessionnaires, de tous les accords et conditions faisant l'objet du présent accord étant entendu qu'aucune des «parties» ne sera libérée de ses obligations en vertu du présent accord, mais qu'elles resteront solidairement responsables avec la cessionnaire de l'exécution des obligations de cette dernière.

Cession des actions

1) Si Gianfortuna et/ou Beretta (ci-après le(s) «actionnaire(s) vendeur(s)») entendent céder tout ou une partie de leur participation et les autres actionnaires n'entendent pas exercer le droit de préemption visé ci-dessus, le(s) actionnaire(s) vendeur(s) s'engage(nt) à faire en sorte que les autres actionnaires puissent céder leur participation conjointement à celle du/des actionnaire(s) vendeur(s) et, au besoin, avec préférence par rapport aux participations mises en vente par ce dernier, aux mêmes conditions et dans les mêmes délais.

2) Si le(s) actionnaires vendeur(s) cède(nt) à des tiers, en tout ou en partie, leur participation dans la société et si une des «parties» reste actionnaire de la société, le(s) actionnaire(s) vendeur(s) s'engage(nt) à faire subroger l'éventuel ayant cause dans les droits et les obligations prévus par le présent accord, l'acceptation desdits engagements de la part du tiers s'entendant comme condition suspensive de la vente.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission globale de EUR 600.000,- (six cent mille Euros).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles:

la société PALE HOLDING B.V., ayant son siège social à NL-Rotterdam (Pays-Bas), Max Euwelaan, 61.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue ladite société PALE HOLDING B.V., prénommée, représentée par Monsieur Bruno Beer-naerts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle signée ne varietur restera annexée au présent acte;

laquelle a déclaré souscrire aux 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 615.000,- (six cent quinze mille Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 600.000,- (six cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Messieurs Alessandro Gianfortuna et Valter Beretta comme administrateurs de la société, et de nommer en leur remplacement comme nouveaux administrateurs:

- 1) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, demeurant à Strassen;
- 2) Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

Leurs mandats viennent à expiration avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2001.

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de la société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société et de nommer en son remplacement comme nouveau commissaire:

la société CERTIFICA S.A., ayant son siège social à Lugano (Suisse).

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts en y ajoutant in fine le texte suivant:

«Une majorité de 75 % (soixante-quinze pour cent) des actionnaires présents ou représentés est requise pour déli-bérer des actes suivants:

- modifications statutaires;
- nomination du commissaire aux comptes;

- distribution de dividendes;
- réduction du capital;
- nomination du conseil d'administrateurs.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en y ajoutant in fine le texte suivant:

«Préemption

1) Si un actionnaire entend transférer par acte entre vifs la titularité de tout ou une partie de ses actions et/ou constituer un droit réel sur celles-ci (ci-après «actionnaire proposant»), il devra préalablement, par lettre recommandée A.R., adressée à l'organe administratif de la société, les offrir en préemption aux autres actionnaires de la société, en spécifiant le nom du sujet acquéreur potentiel des actions, le nombre ou le pourcentage d'actions en vente, le prix et les conditions de vente ainsi que les autres termes essentiels du contrat (ci-après «avis de vente»).

2) L'organe administratif de la société devra informer par lettre recommandée A.R., dans les 8 jours de la réception de l'avis de vente, tous les autres actionnaires (ci-après «actionnaires receveurs») en joignant une copie de l'avis de vente.

3) Les actionnaires receveurs qui entendent exercer le droit de préemption devront, dans les 30 jours de la réception de la lettre recommandée visée à l'alinéa précédent, en aviser par lettre recommandée A.R. adressée à l'actionnaire proposant et, pour information aux autres actionnaires receveurs. Cette lettre devra manifester sans condition la volonté d'acquérir tout ou une partie des actions offertes à la vente, en spécifiant de même si l'actionnaire a l'intention d'acquérir les actions pour lesquelles les autres actionnaires n'exercent pas le droit de préemption.

4) La préemption des actions offertes à la vente par l'actionnaire proposant devra être exercée dans sa totalité soit par plusieurs actionnaires receveurs soit par un seul actionnaire receveur si les autres n'exercent pas leur droit. Si l'offre de vente des actions est acceptée par plusieurs actionnaires receveurs, les actions offertes à la vente leur sont attribuées proportionnellement à leur participation respective dans le capital de la société.

5) Si le transfert des actions se fait en vertu d'un titre qui ne comporte pas l'indication du prix y afférent (par exemple et à titre non exhaustif échange, apport, fusion, donation, etc.), les actionnaires receveurs auront le droit de demander à la société de révision qui certifie le bilan (ci-après «arbitre») la réalisation d'une expertise d'estimation des participations faisant l'objet de la cession. Cette expertise, dont le coût sera divisé en «parties» égales entre les actionnaires, devra être réalisée dans les vingt jours de l'attribution de la mission. Dans ce cas, le délai pour l'exercice du droit de préemption sera suspendu jusqu'à la réception de l'évaluation en question. La préemption des actions pourra être exercée à un prix égal à la valeur des actions résultant de l'expertise réalisée par l'arbitre.

6) Si le droit de préemption n'est pas exercé dans les délais fixés ci-dessus et pour la totalité des actions offertes à la vente, lesdites actions pourront être librement transférées aux conditions proposées, pourvu que le transfert ait lieu dans les 6 mois de la date à laquelle le dernier des actionnaires receveurs a reçu l'avis prévu au point 2 ci-dessus et dans le respect des dispositions de la rubrique «Cession des actions» ci-après.

7) Par dérogation à ce qui est stipulé ci-dessus, le droit de préemption s'entend exclus en cas de transfert des actions à des sociétés italiennes et étrangères, entièrement détenues ou contrôlées par une des «parties» ou contrôlée par la partie qui contrôle une des «parties» ainsi que pour les cessions au conjoint ou aux enfants de Gianfortuna et Beretta. Dans ces cas, la validité du transfert sera toutefois subordonnée à l'acceptation formelle, de la part de la société et/ou des personnes cessionnaires, de tous les accords et conditions faisant l'objet du présent accord étant entendu qu'aucune des 'parties' ne sera libérée de ses obligations en vertu du présent accord, mais qu'elles resteront solidairement responsables avec la cessionnaire de l'exécution des obligations de cette dernière.

Cession des actions

1) Si Gianfortuna et/ou Beretta (ci-après le(s) «actionnaire(s) vendeur(s)») entendent céder tout ou une partie de leur participation et les autres actionnaires n'entendent pas exercer le droit de préemption visé ci-dessus, le(s) actionnaire(s) vendeur(s) s'engage(nt) à faire en sorte que les autres actionnaires puissent céder leur participation conjointement à celle du/des actionnaire(s) vendeur(s) et, au besoin, avec préférence par rapport aux participations mises en vente par ce dernier, aux mêmes conditions et dans les mêmes délais.

2) Si le(s) actionnaires vendeur(s) cède(nt) à des tiers, en tout ou en partie, leur participation dans la société et si une des «parties» reste actionnaire de la société, le(s) actionnaire(s) vendeur(s) s'engage(nt) à faire subroger l'éventuel ayant cause dans les droits et les obligations prévus par le présent accord, l'acceptation desdits engagements de la part du tiers s'entendant comme condition suspensive de la vente.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, M. Virasaswmy, E. Dôme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 131S, fol. 51, case 12. – Reçu 248.090 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

J. Elvinger.

(59849/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

TRADE LAKE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.054.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(59850/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

TINERAMA INVESTMENT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.927.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Karl-Heinz Hauptmann, homme d'affaires, demeurant à Prague, République tchèque, Président,
- Monsieur Milan Janku, hommes d'affaires, demeurant à Prague, République Tchèque;
- Monsieur Peter Fellegi, homme d'affaires, demeurant à Prague, République Tchèque.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A. 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

(59848/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2001.

3 A FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.068.

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding 3 A FINANCES S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.068.

La société a été constituée par acte de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 582 du 24 octobre 1997.

Les statuts ont été modifiés par actes de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich:

- en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 635 du 8 septembre 1998;
- en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 600 du 6 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Vancheri, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Donatella Lecci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un euro), de sorte que le capital social sera de quinze millions cinq cent quinze mille neuf cent soixante-cinq euros cinquante-huit cents (EUR 15.515.965,58) et de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts.

2.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 8.510.268,10 (huit millions cinq cent dix mille deux cent soixante-huit euros dix cents) par apurement de pertes à due concurrence et sans réduction des actions existantes et ceci avec effet rétroactif au 30 juin 2001.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à LUF 625.912.500,- (six cent vingt-cinq millions neuf cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois) en Euro au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un euro), de sorte que le capital social sera de 15.515.965,58 EUR (quinze millions cinq cent quinze mille neuf cent soixante-cinq euros cinquante-huit cents) et de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 8.510.268,10 (huit millions cinq cent dix mille deux cent soixante-huit euros dix cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 15.515.965,58 (quinze millions cinq cent quinze mille neuf cent soixante-cinq euros cinquante-huit cents) à EUR 7.005.697,48 (sept millions cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros quarante-huit cents) par apurement de pertes à due concurrence et sans réduction du nombre des actions existantes et ceci avec effet rétroactif au 30 juin 2001.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros quarante-huit cents (EUR 7.005.697,48) représenté par cinquante mille soixante-treize (50.073) actions entièrement libérés sans expression de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signés avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, A. Vancheri, D. Lecci, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2001, vol. 872, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2001.

B. Moutrier.

(59889/272/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2001.

3 A FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.068.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 septembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2001.

B. Moutrier.

(59890/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2001.